Image not found or type unknown

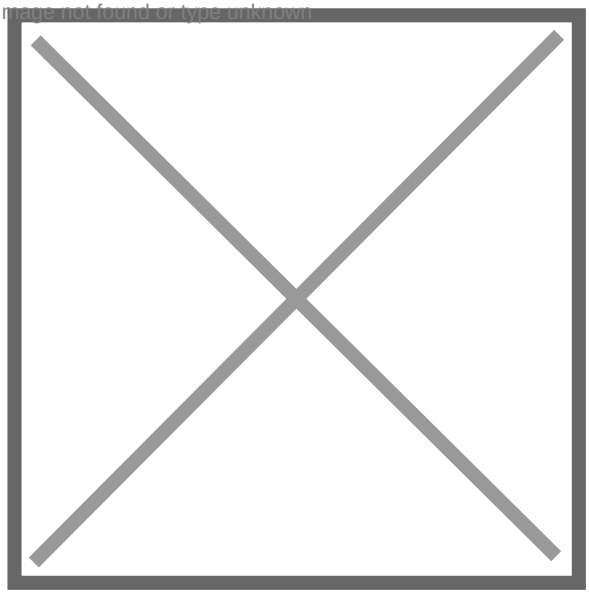

Réclamation règlement facture vétérinaire

Par **dantiome**, le **03/02/2019** à **11:35**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Le 06/02/2018, J'ai fait appel en urgence à un vétérinaire pour venir faire une radio de pied à mon cheval . Mon maréchale ferrant ayant besoin de cette radio pour faire l'intervention en urgence, il avait été convenu de m'adresser le lendemain les radios ainsi qu'au maréchale. N'ayant rien reçu comme il avait été convenu , j'ai appelé la secrétariat du cabinet vétérinaire qui me répond qu'ils ont essayé de joindre sans succès le maréchale pour avoir son adresse mail. Je leur ai alors demandé de me les envoyer au plus vite, après plusieurs jours n'ayant toujours rien reçu, je rappelle la secrétaire qui m'informe qu'ils ont l'habitude d'envoyer les radios au client une fois la facture réglée! je lui ai rétorqué que çe n'était pas normal de ne pas m'en avoir informé lors de ma demande pour laquelle j'avais précisé le caractère d'urgence. Je n'ai reçu la facture que le 28/02/2018, entre-temps, vu le caractère d'urgence nous avons été obligé de faire l'intervention sur le pied de mon cheval sans les radios. Le fait d'avoir tardé,celui-ci à eu des complications et j'ai eu des frais supplémentaires pour l'avoir laissé en pension dans un haras pour effectuer des soins journaliers . A ce jour n'ayant jamais reçu les radios et ayant reçu une mise en demeure du huissier pour règlement. Je souhaitais savoir suivant ces circonstances si le vétérinaire était dans son droit de réclamer le règlement de ces radios que je n'ai jamais reçu ?
Merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **03/02/2019** à **13:59**

bonjour,
radiographies que le vétérinaire a effectuées à votre demande.
pourquoi le vétérinaire n'avait-il pas l'adresse du maréchal ferrant pour lui envoyer les radios ?

ayant pris les radiographies, le vétérinaire peut exiger d'être payé pour son travail.
mais si vous pouvez prouver que ni vous, ni le maréchal ferrant n'avez pas reçu les radiographies, vous pouvez contester le paiement.
je vous conseille de vous rapprocher de votre vétérinaire mais je suppose que si un huissier a été mandaté, c'est que vous avez déjà refusé de payer.
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés